

COMMUNE DE CHIVRES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 février 2017

Etaient présents

Stéphane DA SILVA – Gérard MAHET – Michel CAHUET - GRANDPIERRE Julien - Martine REVERDIAU – Olivier CHIRON – Denis MALUTA - CHAPUIS Jean-Marc, Maire

Absents excusés : Damien BOHN – Thierry BRENOT

Secrétaire de séance : Martine REVERDIAU

Approbation du compte rendu de la précédente séance à l'unanimité.

Le Maire confirme au Conseil Municipal la démission de Catherine DOPPELMANN suite à son déménagement en septembre 2016 dans la région dijonnaise avec sa famille pour des raisons professionnelles.

1 MODIFICATION DE LA CIRCULATION A L'INTERIEUR DU VILLAGE

Le conseil municipal approuve la proposition du Maire d'installer plusieurs STOP sur les routes départementales à l'intérieur du village pour sécuriser la circulation.

L'achat de panneaux conformes à la législation sera inscrit au budget primitif 2017.

2 REFUS DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU à la Communauté de Communes Rives de Saône

La loi ALUR prévoit de la communauté de communes ou d'agglomération devient compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme le lendemain d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi soit le 27 mars 2017.

Toutefois les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition du transfert automatique de la compétence urbanisme, si dans les trois mois précédents le terme du délai de trois ans, au moins 25 % des communes, soit 10 communes pour le territoire de la communauté Rives de Saône, représentant au moins 20 % de la population, soit environ 4200 habitants s'y oppose.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le sujet.

Le Conseil municipal après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence urbanisme et plus particulièrement à la compétence PLU à la communauté de communes Rives de Saône.

3 CURAGE DU RUISSEAU Rue des Nées

Le maire informe le conseil municipal que les travaux sont terminés. Jean-Marc CHAPUIS, Maire et Olivier CHIRON, Adjoint font un compte-rendu des travaux qui ont été réalisés conformément aux prescriptions de la police de l'eau, par l'entreprise B J C de Bagnot.

La commune prend à sa charge ces travaux pour la portion passant entre les maisons. Des maisons jusqu'au pont de quarante, les travaux sont à la charge de l'Association Foncière. Ces travaux sont d'utilité publique en raison des inondations provoquées par ce ruisseau dans les lieux habités. Le Maire prendra un arrêté pour définir les obligations et les devoirs d'entretien de ce ruisseau par les riverains.

4 PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal reconduit pour 2017 les subventions communales du précédent exercice :

ADMR : 30 €

Association des Donneurs de Sang : 30 €

Club de l'Amitié et du 3° Age : 60 €

Fondation du Patrimoine : 50 €

Office Municipal des Sports de Seurre : 60 €

Il est décidé de ne pas augmenter les taux des impôts pour l'année 2017 et de limiter les travaux de route en 2017 au rebouchage de trous sur la chaussée par du point à temps.

Projets 2017 : Dalle béton dans le garage communal, réfection du mur de la cour de la salle de rencontres et loisirs, travaux de plomberie dans la cuisine.
à venir.

OUVERTURE DE CREDITS avant le vote du budget primitif

Le conseil Municipal décide d'ouvrir des crédits en investissement avant le vote du budget pour l'achat de chaises pour la salle de rencontres et de loisirs. – Montant 527.10 € TTC et pour l'achat de panneaux réglementaires STOP : 1 550.00 €.